

APPEL À PROJETS (Ré-)activer les savoir-faire locaux dans les territoires

« Les savoir-faire locaux sont issus d'une longue histoire d'interaction avec leur environnement naturel. Ils sont à la base d'un développement durable localement adapté. » *UNESCO*

Du 18 octobre au 4 décembre 2023,
répondez à l'appel à projets du fonds de dotation Terre & Fils

Qu'est-ce qu'un savoir-faire local ?

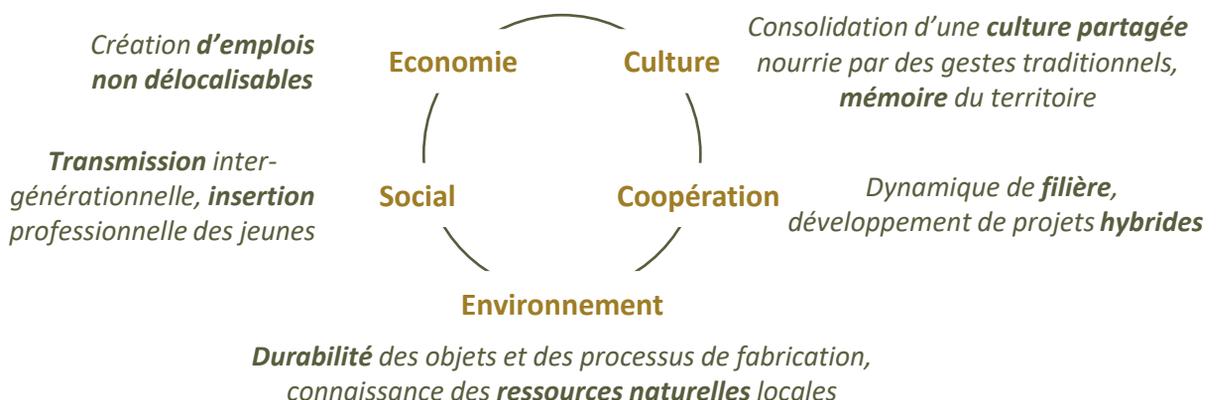
Notre définition

Un savoir-faire local est **issu de l'histoire ou de la géographie d'un territoire** ; composante du patrimoine vernaculaire, il participe à une culture locale. Il existe (ou existait) un **bassin économique** autour de ce savoir-faire. Souvent, ce dernier mobilise (ou mobilisait) des **ressources naturelles** du territoire.

À noter : les secteurs agricoles et agro-alimentaires ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

Pourquoi cet appel à projets ?

Dans un contexte de **mutations** où il nous faut réinventer nos manières d'habiter, de nous relier aux autres, de produire et consommer, le **potentiel des savoir-faire locaux pour les territoires** apparaît au grand jour :



Terre & Fils est convaincu que la **réactivation** des savoir-faire doit être soutenue à travers une **diversité de projets** en réponse aux **besoins de chaque territoire**. Cet appel à projets s'adresse ainsi à des initiatives qui :

- nourrissent une **culture locale partagée**
- contribuent aux enjeux de **transition** sociale et environnementale du territoire
- **hybrident** les champs culturel, économique, social ou environnemental
- créent des dynamiques de **coopération** entre acteurs

C'est pourquoi **Terre & Fils** souhaite soutenir entre **4 et 6 projets en 2024**, à travers un soutien financier compris entre **20 000€ et 40 000€**.

Qui peut candidater ?

Critères d'éligibilité :

- Structures **éligibles au mécénat**
- Siège social et territoire d'intervention en France métropolitaine
- Projet centré autour de la **dynamisation et mise en valeur d'un savoir-faire local**
- Projet présentant des **réalisations concrètes**

Les projets présentés peuvent être en **phase d'incubation ou de développement** et seront évalués sur les dimensions suivantes :

- 1 **(Ré-)activation** d'un savoir-faire local
- 2 Implication des **habitants** ou du grand public (*visites, démonstrations, médiation etc.*)
- 3 Prise en compte de la **transition environnementale et sociale** (*durabilité des produits, sensibilisation aux ressources naturelles, inclusion etc.*)
- 4 **Coopération entre acteurs** (*privé-public, partenariats opérationnels etc.*)

Comment répondre ?

La première phase de l'appel à projets se déroule du **18 octobre au 4 décembre 2023**. Il s'agit de **compléter un court questionnaire** (45 min maximum), accessible sur ce [lien](#) et sur le site de Terre & Fils. Les projets reçus feront l'objet d'un premier filtre sur la base de leur éligibilité et de leur pertinence par rapport aux objectifs de l'appel à projets.

Au terme de cette étape seront présélectionnés entre 8 et 10 projets, auxquels nous demanderons de transmettre certains documents additionnels (notamment statuts et budgets). Les porteurs de projets seront également invités à une rencontre par visioconférence courant **janvier 2024** pour un échange plus approfondi autour du projet.

Les projets retenus seront ensuite examinés par un comité d'experts, qui se réunira en **février 2024**. Les décisions de financement de ce comité sont définitives et seront uniquement communiquées par voie électronique aux candidats.

Les candidatures s'effectuent exclusivement par voie du questionnaire en ligne. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.